



AVIS AUX CLUBS

Chers amis sportifs,

Selon la législation en vigueur les clubs de football sont obligés de retenir un précompte sur les défraiements périodiques alloués à leurs joueurs. De surcroît, ce précompte doit être déclaré.

Le comité provincial du Brabant considère qu'il est de son devoir de vous en aviser et de vous fournir une information adéquate en la matière.

Le CP Brabant a dès lors conclu un accord avec le "Groupe S" – sponsor de notre Peugeotcup – afin de vous fournir lors d'une réunion qui se tiendra le 20 septembre à 20h.00 au bâtiment fédéral (Av. Houba de Strooper 145 – 1020 BXL) toutes les informations nécessaires concernant cette matière pour le moins compliquée.

Le Groupe S dispose des connaissances adéquates et du personnel compétent afin de vous garantir une gestion correcte de **votre** personnel et ce, à des conditions très avantageuses.

Le CP Brabant vous demande avec insistance de déléguer un représentant de votre club à cette réunion.

Nous comptons sur votre collaboration.

Salutations sportives

Au nom du comité Provincial

Roosens Marc

Groupe S

Vandezande Eddy